



COMMISSION D'ENQUÊTE DU
BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT

L'ÉTAT DES LIEUX ET LA GESTION DES RÉSIDUS ULTIMES

Mémoire de la Ville de Lévis

14 mai 2021

Mise en contexte

En 2019, la Ville de Lévis a créé un comité de travail sur l'avenir de l'élimination. Ce comité avait pour mandat de :

- Déterminer la durée de vie utile de ses installations actuelles d'élimination des déchets à Lévis soit l'incinérateur de Lévis et le lieu d'enfouissement technique de Saint-Lambert-de-Lauzon ;
- Identifier les tendances technologiques, environnementales, réglementaires et socio-économiques affectant l'élimination des déchets ;
- Évaluer les possibilités de prolongation de vie utile des installations existantes ;
- Étudier les technologies émergentes de remplacement de l'incinération et de l'enfouissement dans le contexte spécifique de la Ville de Lévis.

La Ville de Lévis désire présenter au BAPE les principales conclusions et recommandations de ce rapport en espérant qu'elles apporteront un éclairage particulier sur notre situation et qu'elles seront utiles pour les commissaires dans l'élaboration de leurs recommandations.

La situation à Lévis

Depuis le milieu des années 70, Lévis possède un incinérateur. Depuis les fusions municipales, elle est également propriétaire à 96% du LET de Saint-Lambert-de-Lauzon, lequel est administré par une régie. Actuellement, Lévis jouit d'une autonomie complète en ce qui a trait à l'élimination : 100% des déchets résidentiels et ICI sont éliminés dans nos deux installations. Les résidus de CRD sont quant à eux majoritairement acheminés vers des centres de traitement à Québec. Une des particularités de Lévis est que notre ville assume la gestion de toutes les MR résidentielles et ICI : toutes les collectes sont contrôlées par la Ville par le biais de contrats donnés à l'entreprise privée. Les seuls déchets exclus sont les CRD. Cette situation permet un excellent contrôle des outils financiers à notre disposition : tarification au volume pour les ICI, gestion de tout le cycle des matières résiduelles de leur production à leur élimination (3RVE). Cette approche fait en sorte que Lévis a avantage à optimiser toutes ses actions pour prolonger la vie utile des installations et réduire ses coûts.

Entre 2017 et 2019, le site de Saint-Lambert a connu une problématique d'odeurs en lien avec l'enfouissement de fines de gypse provenant de matériel de recouvrement journalier et a reçu de nombreuses plaintes. Au même moment, des représentations ont été effectuées par une firme privée auprès de Lévis et des MRC de Chaudière-Appalaches pour un projet régional de gazéification des déchets municipaux. Ce projet visait le traitement de plus de 100 000 tonnes par année et représentait un investissement de l'ordre de 100 millions de dollars pour les municipalités.

Ces événements ont constitué une opportunité pour débiter une réflexion sur l'élimination et explorer d'autres technologies d'élimination adaptées à notre réalité. Un comité sur l'avenir de l'élimination a donc été créé pour réaliser cette réflexion. Le rapport du comité est joint en annexe du présent mémoire.

Ce qu'il faut retenir de la réflexion réalisée par Lévis

- La durée de vie de nos infrastructures de gestion des déchets est d'au moins 20 ans (en date de 2020) ; il n'y a donc pas d'urgence immédiate à trouver une alternative à l'enfouissement. Cependant, la Ville considère essentiel de se doter d'une vision à long terme pour l'élimination.

- Des efforts additionnels peuvent encore être faits pour réduire la quantité de déchets à éliminer puisque plus de 56% des matières résiduelles que l'on retrouve dans nos poubelles sont soit des matières recyclables, des matières compostables ou encore des matières pouvant être valorisées autrement.
- Beaucoup de changements sont prévus au niveau provincial dans la gestion des matières résiduelles (modernisation de la collecte sélective et de la consigne) en vue d'améliorer les taux de récupération et de valorisation. Ainsi, de nouvelles opportunités devraient se présenter pour la gestion de matières résiduelles dans les prochaines années et cela pourrait donner un second souffle à nos efforts de réduction des déchets et du recours à l'élimination.
- Aucune des technologies étudiées n'apparaît comme une solution unique à l'élimination des déchets dans le contexte actuel. La gazéification, la pyrolyse et la vitrification sont des hautes technologies qui ne sont pas encore éprouvées au Canada. Elles demeurent très peu réalistes en raison de leurs coûts beaucoup trop élevés et du contexte québécois d'approvisionnement en énergie. Par ailleurs, l'obligation de garantir un tonnage minimum annuel élevé de déchets va, en théorie du moins, à l'encontre des efforts déployés pour optimiser la réduction à la source.
- Dans le cadre de notre analyse, nous avons remarqué que les pays scandinaves qui ont plusieurs points communs avec le Québec favorisent l'incinération avec récupération d'énergie plutôt que la gazéification. Cela nous apparaît comme une situation particulière à prendre en considération dans le cadre de notre analyse.
- Il ressort de l'analyse que si l'on envisage de favoriser l'émergence d'autres solutions technologiques au Québec, il faudrait d'abord que des changements importants soient apportés par le gouvernement provincial. Ces changements devraient toucher la réglementation environnementale (REIMR et Redevances) afin qu'elle soit plus contraignante pour l'enfouissement et l'incinération. Par ailleurs, des incitatifs financiers majeurs seraient définitivement requis pour rendre la gazéification ou d'autres hautes technologies accessibles et plus attrayantes pour les municipalités.

Recommandations issues des travaux du Comité sur l'avenir de l'élimination

1. Viser en premier lieu la diminution des déchets à éliminer

- Avant de songer à investir dans d'autres infrastructures d'élimination, il y a lieu d'accroître de façon très importantes les efforts de communication : information, sensibilisation, éducation (ISE). Par exemple, en uniformisant les symboles sur les emballages et les messages à travers la province.
- Orienter nos actions en priorité vers les gros générateurs ICI afin de réduire les quantités de déchets qui arrivent au LET.
- Utiliser la réglementation municipale et des outils économiques pour favoriser la réduction des déchets à Lévis: écofiscalité, tarification différentielle, principe pollueur-payeur, etc.
- Revoir la tarification du LET de Saint-Lambert-de-Lauzon pour favoriser la réduction des déchets.
- Étudier le concept de **Zéro enfouissement** dans le cadre du prochain PGMR – Le gouvernement provincial pourrait assumer le rôle de chef de file dans ce dossier et assister les municipalités dans

leurs démarches d'évaluation des hautes technologies disponibles et des stratégies d'optimisation des infrastructures existantes.

- Le gouvernement pourrait revoir les règles entourant la tarification des déchets afin de favoriser l'adoption de tarifications différentielles et dissuasives, par exemple par région ou par taille de LET.

2. Effectuer une veille active

- Poursuivre la recherche d'information auprès des villes comparables au Québec, Gatineau en particulier, pour connaître leur position et conclusions par rapport à l'opportunité de recourir aux hautes technologies d'élimination comme la pyrolyse, la gazéification et l'incinération.
- Suivre attentivement les travaux de l'audience générique du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement qui porteront sur l'élimination et y contribuer en déposant un mémoire et des recommandations.
 - *Formuler une recommandation demandant au gouvernement du Québec de réaliser les études requises pour évaluer objectivement les hautes technologies émergentes pour l'élimination des résidus ultimes et formuler des recommandations aux municipalités.*

3. Optimiser les installations existantes

- Réaliser un état de situation pour l'incinérateur de Lévis par le biais d'une étude technico-économique et déterminer le potentiel de prolongation de son utilisation.
- Bonifier l'étude des scénarios de prolongation de la vie utile du LET de Saint-Lambert-de-Lauzon.
- Poursuivre les démarches de mise en valeur du LET de Saint-Lambert-de-Lauzon.

4. Créer un comité de suivi des recommandations du Comité sur l'avenir de l'élimination

- Maintenir actif le Comité sur l'avenir de l'élimination et lui confier le mandat d'assurer le suivi de ses recommandations ainsi que celles contenues dans le Plan d'action du PGMR.

Recommandations supplémentaires


En plus des recommandations formulées par le Comité sur l'avenir de l'élimination, la Ville de Lévis présente les recommandations suivantes à la commission :

- Réaliser un ou des projets pilotes pour l'optimisation de l'utilisation du matériel de recouvrement dans les LET de moins de 100 000 tonnes par année. Cette recommandation vise l'amélioration des opérations en vue de prolonger la durée de vie des LET.
- Établir des structures et mécanismes d'accompagnement au niveau provincial afin de fournir un support technique pour les LET publics de moins de 100 000 tonnes par année. Cette recommandation vise à favoriser une mise en commun et partage des expertises tout en réduisant les coûts. Cela pourrait se faire en collaboration avec le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques avec partenariat avec les directions régionales du MELCC.

- Créer un comité de travail provincial sur le concept de *Zéro Enfouissement*. Ce comité devrait regrouper des représentants du MELCC, de Recyc-Québec et des gestionnaires de sites d'enfouissement privés et municipaux.
- Le MELCC devrait procéder à l'évaluation des technologies de remplacement de l'enfouissement (TMB, incinération, gazéification, pyrolyse, vitrification, etc.) et soumettre des recommandations aux municipalités.
- Le MELCC pourrait procéder à des études et projets pilotes en vue d'évaluer les opportunités de désenfouissement (landfill mining) sur certains sites.
- Le MELCC devrait appuyer financièrement des initiatives de mise en marché ou de valorisation de matières provenant des secteurs des CRD et de la collecte sélective afin de favoriser le plus possible le détournement des matières de valeur de l'élimination. Le MELCC devrait également revoir son système d'autorisation pour favoriser ces initiatives visant des matières pour lesquelles il y a peu de débouchés.

Conclusion

La Ville de Lévis souhaite que l'exercice qu'elle a réalisé en 2019-2020 sur l'avenir de l'élimination sur son territoire puisse éclairer la commission et l'aider dans son analyse. La Ville de Lévis remercie la commission de l'opportunité qu'elle lui a offerte de présenter un mémoire et d'exposer ses points de vue sur le sujet.



14.05.2021

Christian Paré, chef du service des matières résiduelles
Ville de Lévis